



**POLITIQUE SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
(Loi 25)**

Version révisée et mise en vigueur le 25 février 2026

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
Engagements de l'IRC-CN	3
Quels renseignements recueillons-nous?	3
Comment utilisons-nous ces renseignements?	3
Mesures de protection	4
Sites web de tierces parties.....	4
Responsable de la protection des renseignements personnels.....	4
Vos droits	4
Mise à jour de la politique	5

*Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a
d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

Engagements de l'IRC-CN

Conformément à la **Loi 25** (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels), l'IRC-CN s'engage à protéger les renseignements personnels qu'il collecte, utilise ou conserve dans le cadre de ses activités.

Nous récoltons uniquement les renseignements **strictement nécessaires** à nos communications professionnelles et à la sécurité des personnes participant à nos activités.

Quels renseignements recueillons-nous?

L'IRC-CN recueille principalement :

- **Des noms et prénoms, ainsi que les adresses courriel professionnelles et les numéros de téléphone correspondants** (associés à un poste ou à une fonction);
- **Des renseignements sur les allergies alimentaires**, lorsqu'ils sont nécessaires pour assurer la sécurité des personnes participant à certaines activités (ex. : repas, collations).

Ces renseignements ne sont **pas sensibles** au sens de la loi, mais ils sont traités avec rigueur et confidentialité et ne sont ni partagés ni divulgués en dehors des finalités suivantes :

- Si nous y sommes tenus par la loi ou par une ordonnance du tribunal, en réponse à un organisme d'application de la loi, dans la mesure permise par d'autres dispositions de la loi, pour fournir des informations, ou pour une enquête sur une question liée à la sécurité publique;
-

Comment utilisons-nous ces renseignements?

- Pour **communiquer efficacement** avec nos employés, nos partenaires, nos bénévoles, ou des participants à nos activités dans un cadre professionnel;
 - Pour **assurer la sécurité alimentaire** des personnes dans le cadre de nos événements ou activités.
-

Mesures de protection

L'IRC-CN met en place les mesures suivantes pour protéger les renseignements personnels :

- Stockage sur un réseau interne sécurisé;
 - Accès limité aux personnes autorisées;
 - Suppression des données lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.
-

Sites web de tierces parties

Cette Politique sur la protection des renseignements personnels ne s'applique pas aux sites web de tierces parties connectés par des liens sur notre site web. Nous ne pouvons garantir que ces tierces parties gèrent vos données personnelles de manière fiable ou sécurisée. Nous vous recommandons de lire les déclarations de confidentialité de ces sites web avant de les utiliser.

Responsable de la protection des renseignements personnels

Conformément à la Loi 25, l'IRC-CN désigne une personne responsable de l'application de cette politique :

 **Nom** : Catherine Montour, Directrice générale de l'IRC-CN

 **Courriel** : catherine.montour@irc-cn.ca

 **Téléphone** : 418 805-4120

Cette personne veille à ce que l'organisme respecte ses obligations, traite les demandes ou plaintes, et informe les parties concernées en cas d'incident impliquant des renseignements personnels.

Vos droits

Toute personne peut :

- Demander d'avoir accès aux renseignements personnels la concernant;
- Demander une correction si les informations sont inexactes ou incomplètes;
- Retirer son consentement à tout moment, dans la mesure où cela est applicable.

Mise à jour de la politique

Nous nous réservons le droit de modifier la présente déclaration de confidentialité. Il est recommandé de consulter régulièrement cette déclaration de confidentialité afin de prendre connaissance de toute modification éventuelle. Cette politique peut être révisée au besoin pour refléter tout changement dans nos pratiques ou dans la législation.